

## AVIS À LA POPULATION

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance est disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

Si vous désirez vous adresser au conseil, vous pouvez le faire par courriel [direction@hautegaspesie.com](mailto:direction@hautegaspesie.com)



Séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie,  
siégeant pour l'administration des territoires non organisés

464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts

Mardi 12 décembre 2023, à 19 h 00, salle de conférences du centre administratif de la MRC

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

N°	Sujet (TNO)	Discussion	Information	Décision	Résultat/suivi	Proposeur Proposeuse
1	Vérification du quorum et ouverture de la séance		x			
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour			x		
3	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
3.1	Résolution d'adoption du <i>Règlement pour l'adoption du budget 2024 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie</i>			x		
3.2	<i>Règlement pour l'adoption du budget 2024 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie</i>			x	Le budget vous a été transmis par courriel par la greffière-trésorière le 5 décembre.	
3.3	Résolution d'adoption du <i>Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, coût des services pour l'année 2024</i>			x		
3.4	<i>Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, coût des services pour l'année 2024</i>			x		
4	Période de questions ( <i>exclusivement sur le budget</i> )	x			Heure :	
5	Levée de la séance			x	Heure :	